



La Ruche Chapeilloise

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.
Agréée par la Société Wallonne du Logement.

DOSSIER DE CANDIDATURE EQUILIBRE

1) **Conditions** :

- Les logements sont attribués sur base de la réglementation en vigueur (AGW 06/09/2007).
- Le(s) candidat(s) locataire(s) ne peut (peuvent) être propriétaire(s) ou usufruitier(s) de la totalité d'un autre logement.
- Le(s) candidat(s) locataire(s) doivent avoir des revenus annuels imposables de minimum 21 600 €.

2) **Documents à fournir** :

- Le dossier de candidature complété et signé ;
- Une composition de ménage récente ou copie de(s) carte(s) d'identité du ménage;
- L'avertissement extrait de rôle des contributions imposition 2022 – revenus 2021 ;
- Les revenus actuels de tous les membres du ménage des 3 derniers mois ;
 - Employé ou ouvrier : fiches de revenus.
 - Intérimaire : compte individuel.
 - Employé ou ouvrier à temps partiel : fiches de revenus + complément de revenus ou déclaration sur l'honneur qu'il n'y a pas de complément de revenu.
 - Chômage ou mutuelle : taux journalier actuel + attestation d'invalidité de la mutuelle si reconnu invalide à +66%.
 - C.P.A.S : attestation reprenant le montant du Revenus d'Intégration Sociale.
 - Pensionné : extraits bancaires ou attestation du service des pensions + pécule de congé.
 - Indépendant : bilan comptable.

- Si reconnu par le SPF Sécurité Sociale : attestation reprenant le montant mensuel + attestation de reconnaissance d'handicap.
- Si vous avez des enfants :
 - Une attestation de la caisse qui paie les allocations familiales récente précisant l'identité et le nombre d'enfants pour lesquels ces allocations sont perçues.
 - La copie du jugement ou de l'acte notarié du droit d'hébergement principal, alterné ou accessoire des enfants et de la part contributive. Le cas échéant, si le jugement n'est pas rendu, la copie de la convention passée devant un médiateur familial agréé (document probant).

Le document doit préciser explicitement que le droit en question couvre au moins une nuit.

Pour les enfants en hébergement accessoire (droit de visite), la date de naissance des enfants et le numéro de registre national sont indispensables.
 - La copie des versements de la part contributive.
 - Une attestation de fréquentation scolaire pour les étudiants âgés de 18 ans et plus.


3) Voies de recours :

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au Comité d'attribution, par envoi recommandé au siège social de la société, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21 à 6000 CHARLEROI.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54 à 5000 NAMUR.

4) Contact :

 064/ 43 20 80

 info@laruchechapelloise.be

5) Objet de la demande

Madame :

Monsieur :

Adresse :

Tél. :

Email :

5.1) Je souhaite devenir candidat locataire pour un logement de type :

- Maison
 Appartement/Duplex
 Maison et Appartement
 Appartement au rez-de-chaussée **et** Appartement étage avec ascenseur

*Cochez votre choix

5.1.1) Option :

- Garage

5.2.) Je souhaite poser ma candidature sur la commune de :

- Chapelle-lez-Herlaimont
 Piéton
 Godarville

*Cochez votre ou vos choix

5.3.) Je souhaite un logement composé de:

- 1 chambre
 2 chambres
 3 chambres
 4 chambres

*Cochez votre ou vos choix



**La société n'est pas tenue de prendre en considération l'ensemble
des critères sélectionnés**

Signature(s)

DOSSIER DE CANDIDATURE LOGEMENT MOYEN

1. Conditions

- Les logements sont attribués sur base de la réglementation en vigueur (AGW 06/09/2007).
- Le(s) candidat(s) locataire(s) ne peut (peuvent) être propriétaire(s) ou usufruitier(s) de la totalité d'un autre logement.
- Le candidats-locataire doit répondre aux conditions de revenus visé à l'article 1er, 31° du Code, suivant la circulaire SWL 2022/N°13.

Le revenu annuel imposable doit s'élever entre :

- 31.100 € et 48.200 € pour une personne isolée ;
- 38.800 € et 58.300 € pour plusieurs personnes ;

Avec une majoration de 2.900 € par enfant à charge.

- Le logement attribué doit être proportionné à la composition du ménage.

Je souhaite que la Ruche Chapelloise utilise mes données afin de m'inscrire pour un logement moyen.

Je ne souhaite pas que la Ruche Chapelloise utilise mes données afin de m'inscrire pour un logement moyen.

2. Voies de recours :

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au Comité d'attribution, par envoi recommandé au siège social de la société, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21 à 6000 CHARLEROI.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54 à 5000 NAMUR.

Signature(s)



Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

Agréée par la Société Wallonne du Logement.

📍 : Rue de Piéton 2 – 7160 Chapelle-lez-Herlaimont ☎ : 064 43 20 80

🌐 : www.laruchechapeilloise.be ✉ info@laruchechapeilloise.be

Bureaux ouverts le : lundi après-midi de 13h00 à 16h30, mercredi et vendredi matin de 8h00 à 12h00

**CONTROLE DES CONDITIONS DE
PROPRIETE**
**Déclaration sur l'honneur en vue
de l'obtention d'avantages dans
le domaine du logement social**

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire :
Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est important que ce formulaire soit correctement complété et signé.

1. Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance : __ / __ / ____	Date de naissance : __ / __ / ____
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil :	Etat civil :
Registre national : ____ . ____ . ____ - ____ . ____	Registre national : ____ . ____ . ____ - ____ . ____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Code postal : _____	Code postal : _____
Localité : _____	Localité : _____
Pays : _____	Pays : _____

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :			
NOM	PRENOM	Date de naissance	NISS
		__ / __ / ____	__ . ____ . ____ - ____ . ____
		__ / __ / ____	__ . ____ . ____ - ____ . ____
		__ / __ / ____	__ . ____ . ____ - ____ . ____
		__ / __ / ____	__ . ____ . ____ - ____ . ____
		__ / __ / ____	__ . ____ . ____ - ____ . ____

2. DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement déclare(nt) sur l'honneur :

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : Néant¹

	Bien 1	Bien 2
Commune – Pays		
Rue		
Désignation cadastrale		
Nature du bien ²		
Nature du droit ³		

¹ Mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier.

² Maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain.

³ Pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété.

B. Que dans le courant des dernières années⁴, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : Néant⁵

Date de l'aliénation	Situation et nature du bien	Prix obtenu ou valeur estimée

 Signatures obligatoires :

Date :

Demandeur :

Conjoint ou cohabitant :

⁴ L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

⁵ Mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier.

INFORMATION AUX CANDIDATS-LOCATAIRES CONCERNANT LE TRAITEMENT DE LEURS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Ruche Chappelloise accorde beaucoup d'importance à la protection des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter dans le cadre de ses missions (octroi et location de logements, calcul de loyer, mutation, calcul des charges,...) et ce, conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée selon le Règlement Général sur la Protection des Données.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

La Ruche Chappelloise dont le siège social est situé à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Rue de Piéton, 2, représentée par son Directeur-Gérant, est responsable de certains traitements de données à caractère personnel qu'elle effectue dans le cadre de ses activités de location de logements publics.

COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour toute demande relative à vos données à caractère personnel vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données.

sb@atayapartners.com

Madame Sharon BLOYET
Avenue Louise 500 – 1050 IXELLES
0471 30 20 04

TRAITEMENT

La Ruche Chappelloise traite des données à caractère personnel à des fins qui ont trait à la gestion et à la mise en location de logements publics.

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

- ✎ pour satisfaire aux dispositions auxquelles nous sommes soumis, qu'elles soient d'ordre légal, réglementaire, administratif, général et spécifique ;
- ✎ pour gérer nos relations contractuelles ;
- ✎ pour répondre aux demandes que vous nous adressez ;
- ✎ pour accomplir toutes les missions incombant à une société de logement ;
- ✎ pour vous proposer de recourir à divers services dans votre intérêt et celui de notre Société ;
- ✎ pour gérer votre dossier individuel ;
- ✎ pour gérer les demandes de nos divers partenaires sociaux ;
- ✎ pour gérer les contacts avec les différents fournisseurs ;
- ✎ pour des raisons qui relèvent de l'intérêt légitime de notre SLSP :
 - soit détecter, prévenir et lutter contre des situations abusives et frauduleuses ;
 - soit exercer ou défendre un droit en justice ;
 - soit développer et améliorer la qualité de nos services.

Les données à caractère personnel nous sont communiquées par les candidats-locataires, par la banque carrefour d'échange de donnée (BCED) et par les collectivités locales, CPAS, administration communale.

DONNÉES

Les données en notre possession sont les suivantes :

nom, prénom, adresse, numéro de registre national, numéro de téléphone, adresse mail, numéro de compte bancaire, composition de ménage, avertissement-extrait de rôle, droit au allocation familiale des enfants, jugement de garde ou de placements des enfants, nationalité, revenus du ménage, situation sociale (règlement collectif de dettes,

administration de biens,...), handicap , numéro du candidat-locataire, intervention technique, situation du compte candidat-locataire, ...

La durée de conservation des données à caractère personnel est de 10 ans après la clôture du dossier

Vos données personnelles en notre possession sont traitées principalement par les collaborateurs de notre Société, lesquels sont soumis au respect des règles de confidentialité, des lois et règlements relatifs à la protection des personnes physiques en matière de traitement de leurs données personnelles.

Vos données à caractère personnel peuvent être partagées avec des sous-traitants (uniquement nom, adresse et numéro de téléphone) dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec notre Société. Ces sous-traitants sont soumis au respect du prescrit légal et ne traitent ces données que pour la réalisation des finalités/activités précisées dans nos contrats.

Nous pouvons également être amenés à communiquer vos données personnelles aux différents SPF et autres organes publics en fonction de leurs compétences respectives et par application d'une obligation légale ou réglementaire qui s'impose à nous.

De manière générale, nous ne mettrons pas vos données personnelles à disposition de tiers et nous ne divulguerons pas publiquement ces données à moins que ces transferts soient :

- ✘ basés sur votre consentement explicite ;
- ✘ nécessaires pour l'exécution d'un contrat (ou mesures précontractuelles) conclu entre nous ;
- ✘ autorisés ou prescrit par la loi ou par l'ordre d'une administration publique ou d'une autorité judiciaire.

Aucun transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne n'est effectué.

DROITS DES CANDIDATS-LOCATAIRES

Les candidats-locataires peuvent à tout moment consulter, modifier, transférer ou supprimer leurs données sans frais. Ils peuvent également s'opposer à leur traitement ou le restreindre.

Pour ce faire, veuillez adresser votre demande accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité à notre DPO.

Le cas échéant, des renseignements ou des démarches complémentaires pourront vous être demandés afin de s'assurer de votre identité et de votre droit d'accès aux informations concernées.

Concrètement, les candidats-locataires peuvent :

- ✘ Obtenir, sans frais, la communication écrite ou une copie de leurs données à caractère personnel qui ont été recueillies par La Ruche Chapelloise ;
- ✘ Obtenir, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois, la rectification de leurs données à caractère personnel qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes ;
- ✘ Limiter le traitement de leurs données à caractère personnel dans les cas suivants :
 - lorsque vous contestez l'exactitude d'une donnée et uniquement le temps que nous puissions contrôler celle-ci ;
 - lorsque, bien que n'étant plus nécessaire à la poursuite des finalités du traitement, vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
- ✘ Obtenir l'effacement de leurs données à caractère personnel, notamment lorsque l'un des motifs suivants s'applique :
 - vos données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement ;
 - vous avez retiré votre consentement à ce que vos données soient traitées et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement.

Le retrait de votre consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement de vos données personnelles effectué préalablement.

- ✘ Recevoir, sans frais, leurs données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, en vue, notamment, de les transmettre à un autre responsable de traitement.

